

27 novembre 2008

Communiqué sur l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

CROSS SYSTEMS COMPANY

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers fait connaître que, le 26 novembre 2008, la cour d'appel de Paris a été saisie d'un recours en annulation de la décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions CROSS SYSTEMS COMPANY (cf. Décision et Information 208C2039 du 13 novembre 2008), sans qu'une demande de sursis à exécution ait été formulée.

Dans ce contexte, l'offre publique sera clôturée le 28 novembre comme prévu (cf. D&I 208C2042 du 14 novembre 2008) et, en accord avec l'initiateur de l'offre, l'Autorité des marchés financiers précise que la présente offre publique sera, le cas échéant, réouverte dans la semaine suivant l'arrêt de la cour d'appel pour permettre aux actionnaires de CROSS SYSTEMS COMPANY d'apporter leurs titres à l'offre s'ils ne l'avaient pas fait avant ledit arrêt.